

Grand Prix du Pays de MONTBELIARD







SAMEDI 10 et DIMANCHE 11 Juin 2023

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales de la ffgolf. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I: FORMULE

36 trous en Stroke Play en brut, 1 tour par jour.

- Vendredi 9 Juin : Reconnaissance, réservation des départs par mail à contact@golf-prunevelle.com
- Samedi 10 Juin : premier tour,
- Dimanche 11 Juin : deuxième tour

II: NOMBRE DE PARTICIPANTS ET SERIES

Le nombre des participants est limité à 144

La limite d'index est fixée à :

- 11,4 pour les Hommes,
- 14,4 pour les Dames.
- Wild-Cards 14

La liste des inscrits sera consultable sur le site internet du Golf de Prunevelle au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

III: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la FFGolf ou d'une Fédération étrangère reconnue,
- remplir tous les critères d'inscriptions ci-dessous,
- avoir fait enregistrer son certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition à la date limite de l'inscription. Si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, il doit attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire santé (majeurs et mineurs),
- -avoir signé les autorisations parentales d'intervention pour mineurs et de contrôle antidopage,
- S'être acquitté du « droit de jeu fédéral » ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue.
- Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à tous les points du questionnaire de santé.

IV: PRIORITES D'INSCRIPTION

1°) Joueurs étrangers classés dans les 2000 premiers de WAGR.



- 2°) Minimes, Benjamins et U12 avec licence OR.
- 3°) Le Mérite National Amateur.
- 4°) L'ordre des index.
- 5°) Dans l'ordre de réception des inscriptions.

V: LES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription est fixée au 27 mai 2023. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le bulletin d'inscription ci-joint devra parvenir au Golf de Prunevelle, ferme des petits bans 25420 DAMPIERRE SUR LE DOUBS accompagné du droit d'engagement.

Tout joueur déclarant forfait après la clôture des inscriptions restera redevable du droit d'engagement.

Si le comité était amené à baisser l'index du plus haut inscrit, les joueurs non-retenus dans le champ des compétiteurs seraient prévenus par courriel le vendredi 2 juin 2023 en fin d'après- midi.

VI: DROIT D'ENGAGEMENT

80€ (joueur de plus de 25 ans)

50€ (membre du club de plus de 25 ans)

40€ (joueur de 19 à 25 ans, nés entre 1998 et 2004 inclus)

25€ (membre du club de 19 à 25 ans nés entre 1998 et 2004 inclus)

20€ (joueur de 18 ans et moins nés en 2005 ou après)

15€ (membre du club de 18ans et moins nés en 2005 ou après)

VII: DEPARTS

Les départs du premier tour seront mis en ligne la veille vers 12h00 sur le site internet du golf ou en téléphonant aux heures d'ouverture du secrétariat au : 03 81 98 11 77

- Le 1° tour : départs du trou n°1 par blocs (bloc 2 puis 1 puis 3 puis 4).

Rappel: les blocs sont obtenus en divisant en 4 le champ de joueurs classés par index croissants (de bloc 1 les index les plus bas au bloc 4 les index les plus hauts). A l'intérieur d'un bloc, les départs se font par ordre croissant des index.

- Le 2° tour se jouera dans l'ordre inverse des résultats du 1^{er} tour, départs du 1.

Les marques de départs seront pour les

Messieurs : Repère blanc
Dames : Repère bleu
Il n'y aura pas de groupes mixtes

VIII: PRIX

Série Amateurs Messieurs : 5 prix bruts, 3 prix nets et 1 brut mid-am, 1 net mid-am

Série Amateurs Dames : 3 prix bruts, et 2 prix nets.

Cette compétition permettra également de désigner la championne U16 et le champion U16 de la Ligue Bourgogne Franche-Comté (voir règlement Championnat de ligue U16).

IX: DEPARTAGE

En cas d'égalité pour la 1^{ère} place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

S'il est impossible de jouer le play-off ou de le terminer, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou.

X: GESTION DES INDEX

L'index pris en compte est celui détenu par le joueur lors de la constitution des groupes et de la détermination des heures de départ par le Comité. Pour les joueurs affiliés à la Fédération Française de Golf (F.F.G.), cet index est celui apparaissant sur le site de cette Fédération le mercredi précédent l'épreuve.

Les joueurs étrangers ne pouvant présenter un justificatif de leur index de jeu certifié de leur club datant de moins de 15 jours seront inscrits avec un index de 0.

XI: EPREUVE NON FUMEUR

Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour sur le parcours.

XII: REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le Dimanche 11 Juin 2023 à partir de 17h30 au club-house. Les prix ne seront remis qu'à leur bénéficiaire. A défaut, ils seront attribués au joueur classé immédiatement après.

XIII: COMITE DE L'EPREUVE

Le Directeur du Golf de Prunevelle Un représentant du Conseil d'administration du Golf de Prunevelle Un représentant du corps arbitral

HOTELS PARTENAIRES DE PRUNEVELLE

Vous pouvez réserver auprès de notre hôtelier partenaire en indiquant que vous participez au Grand prix du Pays de Montbéliard 2023 au Golf de Prunevelle



25200 MONTBELIARD Tel : 03 81 31 27 80